



ORGANISATION DE L'ACHAT DES REPRODUCTEURS DU LYCEE AGRICOLE DE MOOREA POUR L'ANNEE 2021

I-CONTEXTE :

La station génétique porcine d'Opunohu (LPA) a été mise en place et financée par le territoire dans l'objectif de fournir des reproducteurs et/ou des semences fraîches à destination des éleveurs porcins de Tahiti et des îles. L'emplacement de l'élevage sur l'île de Moorea, de par son isolement, permet de maintenir un niveau sanitaire sain, indemne des grandes maladies porcines rencontrées sur le territoire (brucellose, gastro-entérite porcine, ...), et ainsi de proposer aux éleveurs de Porc des reproducteurs sains et de qualité.

Le LPA, qui travaille depuis 2019 avec des semences fraîches importées de Nouvelle-Zélande, envisage à moyen terme un taux d'insémination artificielle de ces femelles proche des 50%. L'objectif est d'inséminer 6 femelles toutes les trois semaines.

La station travaille actuellement sur trois races, pour redessiner les schémas génétiques de l'élevage et pour répondre aux besoins des éleveurs :

- **La race « Large white »** : très intéressante sur la voie femelle (améliorer la génétique de l'élevage par la femelle) en raison de ses qualités maternelles et d'une prolificité intéressante ;
- **La race « Landrace français »** : également utilisée plutôt sur la voie femelle en raison de sa précocité sexuelle et d'excellentes qualités maternelles ;
- **La race « Duroc »** : généralement utilisée sur la voie mâle (améliorer la génétique de l'élevage par le mâle) en raison d'une excellente rusticité et de très bonnes performances de croissance malgré des performances de reproduction plus modérées. Sur l'élevage du LPA, afin de produire des animaux avec le maximum de sang « Duroc », plusieurs truies de cette race ont été conservées et les résultats s'avèrent aujourd'hui excellents.

En 2021, le LPA n'emploiera plus de reproducteurs de race « Piétrain », afin d'optimiser l'organisation de la reproduction et les performances attendues des reproducteurs.

Le nombre de reproducteurs disponibles pour l'année 2021 en prévision est de 200 femelles et 40 mâles.

II-POURQUOI FAIRE L'ACQUISITION D'UN REPRODUCTEUR ?

- Obtenir un reproducteur sain (indemne de maladies) ;
- Renouveler et améliorer la génétique et les performances générales de votre cheptel ;
- Augmenter votre productivité avec une nouvelle race (une meilleure productivité peut être le résultat de plusieurs éléments tels que : la vitesse pour que l'animal puisse démarrer la reproduction, le nombre de porcelets par portée, l'aptitude de l'animal à s'engraisser, la qualité de la viande obtenue...);

- Choisir une race plus rustique, résistante aux maladies ;
- Choisir une race plus docile, plus facile à manipuler ;
- Assurer un développement durable de votre élevage.

III-ORGANISATION DES DEMANDES :

Pour rappel, afin d'obtenir un animal reproducteur pubère, il faut compter 10 mois à partir de la saillie ou de l'insémination artificielle (4 mois de gestation et 6 mois de croissance). Par ailleurs, si des mâles entiers ne trouvent pas preneur, ils seront déclassés et représenteront une perte pour l'exploitation du lycée agricole. Aussi, afin de maintenir une rentabilité économique suffisante, le LPA ne souhaite pas conserver un nombre trop élevé de mâles reproducteurs qui ne seraient pas précommandés.

Pour répondre efficacement aux besoins des éleveurs tout en organisant de façon optimale la reproduction des porcs au sein de l'élevage, le LPA propose pour gérer les demandes de l'année 2021, la mise en place d'un **planning des achats de reproducteurs**.

La CAPL assurera la communication et la coordination des demandes fermes (acompte versé) des éleveurs intéressés qui seront reportées sur le planning d'achat de reproducteurs proposé.

Tarifs :

Trois types de « produits » sont proposés avec des tarifs fixes. Ces tarifs sont TTC et ne comprennent que le transport sur Tahiti (mais pas dans les autres îles – l'organisation et l'acheminement sont à la charge du client) :

Jeunes verrats reproducteurs pubères	6 à 7 mois, 120 kg vif	70 000 F CFP TTC
Jeunes cochettes pubères	6 à 7 mois, 120 kg vif	65 000 F CFP TTC
Porcelets mâles ou femelles pour la reproduction	2 mois, environ 30 kg vif	1000 F CFP /kg vif

Les femelles pleines et les animaux de moins de 25 kg ne sont pas commercialisés.

*Pour vos achats de reproducteur(s), vous pouvez solliciter une aide à la filière agricole (A.F.A) **de type 6** auprès de la direction de l'agriculture: <https://www.service-public.pf/dag/aides/>*

IV-ACHEMINEMENT DES ANIMAUX

En ce qui concerne les éleveurs de porcs de Tahiti, le lycée agricole assure la livraison à l'aide d'un véhicule adapté.

Pour les éleveurs des autres îles, le lycée agricole assure le transport à l'aide d'un véhicule adapté jusqu'au quai de départ de Tahiti vers votre île. L'animal est ensuite transféré dans une caisse pour le transport vers votre île d'exploitation. Vous devrez assurer vous même l'acquisition de cette caisse.

1. La caisse

Animaux de moins de 50 kg :

Pour la caisse, vous pouvez faire fabriquer une caisse artisanale en palette pour l'envoi de l'animal (de moins de 50 kg).

Attention, la caisse doit être de taille suffisante, bien aérée pour respecter le bien être animal, disposer d'un toit de couleur claire, d'une litière type copeaux de bois disposée sur un fond étanche pour les

déjections. (Dimension pour un porc de 30 à 50 kg : Longueur : 100 cm, largeur : 60 à 80 cm, hauteur : 90 cm). Attention de ne pas laisser la cage en pleine exposition solaire pendant le transport.

Vous devez également prévoir une à deux auges accessibles pour permettre à l'animal de boire et de s'alimenter suivant la durée du transport. Les porcs doivent être nourris au moins toutes les 24 heures et abreuvés continuellement (3 à 12 litres par jour minimum selon le poids de l'animal).

La caisse peut être également fabriquée sur Moorea (contact : Jacques Tournery, Email : edgegabbin@yahoo.com) pour un coût de : **18 080 F TTC**

Animaux de plus de 50 kg :

Veillez vous rapprocher du **service de l'élevage de la DAG** pour la validation du moyen de transport. Si les conditions le permettent, une bétailière pourra être mise à disposition à la charge du demandeur si cela s'avère nécessaire pour un transport groupé.

2. Le transport

Pour tout envoi dans les îles, il est nécessaire de faire une demande au moins 72h à l'avance à la **Direction de la biosécurité (contact Téléphonique : 40 54 01 00)** afin qu'un technicien du service puisse procéder au contrôle de la caisse et de l'animal. Le déplacement du technicien vous sera facturé (**4000 F TTC** durant les heures légales d'ouverture du service et **8000 F TTC** en dehors des heures légales d'ouverture).

L'envoi de Moorea vers Tahiti aura lieu le même jour que l'envoi de Tahiti vers votre exploitation.

Attention, vous ne pouvez pas mettre un autre animal d'une autre espèce dans la même caisse. Les porcs peuvent être mis ensemble dans une bétailière que s'ils ne sont pas agressifs les uns envers les autres. Tous les porcs doivent au minimum pouvoir se coucher et se tenir debout dans leur position naturelle.

Pour le coût du transport, vous pouvez bénéficier de la prise en charge du fret pour votre reproducteur (de Tahiti vers l'île de votre exploitation). A noter que certains armateurs peuvent assurer par les marins l'alimentation en eau et en nourriture de l'animal. D'autres peuvent exiger qu'un accompagnateur soit présent. Nous vous laissons le soin de contacter les sociétés qui desservent votre île pour obtenir cette information.

Le LPA fournira un sac d'aliment permettant de nourrir votre reproducteur durant le trajet (notamment s'il est de plusieurs jours). Si le transport dure plus de 24 heures, de la litière devra être disposée au fond de la caisse ou de la bétailière pour le confort des animaux et éviter les fuites de lisier à bord du navire. (Voir conditions phyto en vigueur dans votre île)

Le transport aérien est également possible. Merci de vous rapprocher de la compagnie aérienne pour en connaître les conditions.

V-COMMANDE:

Il est proposé aux éleveurs intéressés pour une ou plusieurs commandes de reproducteurs porcins en 2021, de se manifester auprès de CAPL **avant le 15 décembre 2020** en retournant l'annexe en pièce jointe :

- soit par mail à l'adresse suivante : **marc.fabresse@capl.pf**
- soit par courrier à l'adresse suivante : **Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome – Pirae - BP 53 83 - 98 716, Pirae – TAHITI,**
- soit par fax au numéro suivant : **+ 689 40 43 87 54.**

Les demandes seront soumises pour avis à la direction de l'agriculture. Des preuves d'activités (factures de ventes, registres d'élevage...) pourront vous être demandées.

La commande ne sera enregistrée au LPA qu'à partir du moment où 50% d'acomptes auront été versés (voir § VI- Modalités de paiement).

VI-MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement sera à réaliser en 2 fois :

- **50% au moment de la commande**
- **50% au moment de la livraison, avant expédition de l'animal**

selon les modalités suivantes :

- **soit par virement sur le compte suivant :**
 - **Titulaire du compte : Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelles agricoles**
 - **IBAN : FR76 1007 1984 0100 0010 0004 861**
- **Soit par chèque adressé au : « Régisseur de recettes du lycée agricole d'Opunohu »**

VII-CONTACTS :

- Pour le LPA Opunohu, contactez le directeur de l'exploitation : 87 29 09 31
- Pour la CAPL (Centralisation des commandes) : 40 54 45 06
- Pour la DAG (Conseil technique élevage Victor TOM SING VIEM) : 40 54 26 83
- Pour la DBS (autorisation d'embarquement) : 40 54 01 00

ANNEXE : DEMANDE DE RESERVATION DES REPRODUCTEURS DU LPA

Nom et prénom :

Numéro de téléphone et/ou adresse Email :

Numéro de Carte CAPL :

Adresse et île de l'exploitation :

Nombre et type d'animaux que vous souhaiteriez acheter **durant l'année 2021** :

TYPE ET RACE DE PRODUIT	Janvier à avril 2021	Mai à août 2021	septembre à décembre 2021	TOTAL année 2021
Jeunes verrats reproducteurs pubères				
Jeunes cochettes pubères				
Porcelets mâles ou femelles pour la reproduction				

Avez vous une caisse de transport ? :

*Pour information nous relancerons cette enquête, **tous les 4 mois**. A noter que vous devez anticiper au mieux les commandes pour permettre au LPA de répondre aux besoins de tous.*

A partir de 2021, toute commande devra avoir été formulée au plus tard 4 mois à l'avance.

PARTIE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION :

Avis favorable :

Avis défavorable :

Nom et signature de l'agent :